

L'analyse des archives diplomatiques contemporaines

Maryliz Racine

Résumé

L'étude de l'histoire de l'Europe contemporaine est marquée par un accès aisé aux sources disponibles. En fait, la pratique de l'histoire du xx^e siècle est facilitée par la « culture papier » développée en Europe et en Amérique du Nord. Il est entendu que les gouvernements font des tris dans les documents conservés, mais il n'en reste pas moins que les chercheurs sont confrontés à une masse documentaire imposante. En outre, les ouvrages méthodologiques sur l'analyse des sources dites gouvernementales se font rares. Or, des différences majeures sont à considérer dans le traitement des sources disponibles et c'est pourquoi une différenciation entre des documents « internes » et « externes » est indispensable. Cet article vise, en somme, à étendre la catégorisation des archives diplomatiques amorcée en 2006 par Marc Trachtenberg, un politologue américain reconnu pour ses études sur la Guerre froide et pour ses réflexions méthodologiques.

Bien que l'analyse des archives diplomatiques contemporaines nécessite rarement l'apprentissage d'une langue morte, ou même le traitement d'un support particulier, comme dans le cas des études épigraphiques et numismatiques, elle comporte néanmoins de nombreux écueils, notamment méthodologiques, relatifs à l'abondance d'archives en tout genre, mais aussi linguistiques dans la mesure où les archives gouvernementales ne sont que très rarement sujettes à la traduction¹. Cela suppose la maîtrise d'une seconde, voire d'une troisième langue, ainsi qu'une familiarisation avec le mode de fonctionnement de chaque centre archivistique quant aux modalités de consultation. Il est entendu que les archivistes au service des gouvernements effectuent des tris afin de sélectionner les documents qui seront transmis à la postérité et qui refléteront une image authentique des décisions gouvernementales prises alors². Malgré cette présélection, des kilomètres linéaires de documents se déploient dans chacun des centres archivistiques³ et ils sont composés d'une variété d'archives – coupures de presses, notes diplomatiques, correspondances, etc. –, desquelles une partie infime est retenue par les

chercheurs afin de former un corpus cohérent. Une méthodologie adéquate à ces types d'archives doit donc être développée par les historiens pour tirer profit de toutes les informations qui y sont comprises.

Plusieurs guides généraux font état de la méthodologie requise pour les journaux d'époque, les sondages d'opinion, les discours, les mémoires et les correspondances. Très peu d'historiens s'attardent toutefois aux subtilités de l'utilisation d'archives diplomatiques dans leur ensemble, même si certains réaffirment néanmoins l'importance des mémorandums⁴. Il semble qu'un espace marginal soit consacré à la méthodologie à adopter en présence d'archives gouvernementales contemporaines, tel qu'il est possible de le constater dans un des principaux ouvrages méthodologiques, *L'Histoire et ses méthodes*, dirigé par Charles Samaran⁵, tout comme dans des guides destinés aux chercheurs débutants, comme *Comment se fait l'histoire: pratiques et enjeux*⁶. Il n'en demeure pas moins que certains ouvrages spécialisés abordent de manière générale les archives contemporaines, les modalités de consultation ainsi que leur exploitation proprement dite. Les documents diplomatiques y sont toutefois présentés comme un bloc monolithique, dont l'analyse requise ne diffère pas ou peu d'une archive à l'autre⁷.

Marc Trachtenberg⁸, politologue et spécialiste des relations internationales, va à l'encontre de ce traitement archivistique et soutient que la différenciation entre les archives relatant des discussions privées et celles vouées à être rendues publiques demeure essentielle pour une bonne compréhension des affirmations apparemment contradictoires provenant des chefs d'État au xx^e siècle⁹. Cependant, cette séparation des documents diplomatiques en catégories reste une approche nouvellement développée et mérite certaines précisions que Trachtenberg a passées sous silence. Ce faisant, une approche distincte pour l'étude des différentes archives diplomatiques présentes dans les centres archivistiques européens et nord-américains sera développée dans le présent article, en conservant la grille analytique intergouvernementaliste que Trachtenberg a apposée dans son ouvrage méthodologique *The Craft of International History*¹⁰. Cette contribution à la méthodologie historique sera axée sur la différenciation des archives dites « internes » et « externes » et sur l'application d'une approche méthodologique *ad hoc*. Cet article débutera ainsi par l'exposition des principales difficultés pouvant être rencontrées lors de l'utilisation de recueils d'archives publiés ou disponibles en ligne en ce qui a trait à leur fiabilité. Par la suite, la catégorisation des archives ainsi que le traitement qui leur est requis seront exposés. Enfin, des remarques générales quant à l'apport d'une méthodologie spécifique aux archives diplomatiques seront formulées.

Les archives publiées

Bien que plusieurs guides spécifiques aux centres d'archives en Occident dépeignent un portrait global des fonds archivistiques consultables, ou « ouverts » aux chercheurs, la majorité d'entre eux ne fournissent que des

informations partielles ou peu fiables en raison de leur ancienneté¹¹. Ces outils établissent bien une base sur laquelle les chercheurs qui n'ont pas accès aux inventaires papier peuvent s'appuyer afin de concevoir un corpus de source approximatif, mais le manque d'informations reste flagrant, notamment dans les centres d'archives français, belges et anglais. Plusieurs se tournent dès lors vers les ressources archivistiques publiées et celles disponibles en ligne afin de pallier ce handicap. Cet aperçu des archives disponibles permet d'entrevoir le potentiel dont recèlent les archives diplomatiques contemporaines. Néanmoins, une mise en garde doit être formulée à l'égard des chercheurs néophytes quant aux difficultés inhérentes à l'utilisation d'un corpus construit, ne représentant qu'une fraction des archives consultables.

Il est, tout d'abord, fondamental de souligner le faible nombre de documents diplomatiques numérisés et disponibles en ligne, malgré l'effort colossal de numérisation qui est en cours depuis la dernière décennie dans la plupart des centres archivistiques européens et nord-américains¹². Selon le site web de Bibliothèque et Archives Canada, l'année 2002 constitue un emblème de ce processus, puisqu'il s'agit de l'année où « la quantité d'information stockée en format numérique a dépassé celle stockée en format analogique¹³ ». Dans la plupart des cas, ce sont les documents iconographiques des moments marquant des histoires nationales, les traités popularisés par leurs conséquences sur le système international ainsi que les cartes géographiques qui sont les plus susceptibles d'être numérisés et mis à la disposition du public par le biais de plateformes offrant une collection électronique de documents. Néanmoins, la plupart des centres archivistiques ont publié un certain nombre de recueils de documents d'archives dont les universités font généralement l'acquisition, puisqu'ils demeurent une source importante d'informations. À titre d'exemple¹⁴, les *Documents diplomatiques français*¹⁵, divisés selon les tranches temporelles traitées, réunissent un échantillon des archives du ministère des Affaires étrangères, tout comme les *Documents diplomatiques suisses*¹⁶, les *Documents diplomatiques belges*¹⁷ et les *Documents on British Policy Overseas*¹⁸. D'ailleurs, ces derniers, tout comme les archives du ministère des Affaires étrangères américain, ou *Foreign Relations of United States (FRUS)*¹⁹, et les *Documents diplomatiques suisses*, offrent également une version électronique de ces recueils, ce qui en facilite l'accès.

Cependant, l'utilisation seule de ce type de recueil demeure contestée parmi les historiens dans la mesure où ces archives ont été sélectionnées selon des critères qui nous sont inconnus, mais qui peuvent être nombreux : les destinataires et les destinateurs, leur utilisation fréquente par des chercheurs, leur ampleur, leur portée sur l'histoire nationale, etc. Tout comme les historiens Serge Wolikow et Sabine Dullin²⁰, nous soutenons que ces recueils sont des constructions et, par conséquent, pourraient constituer des outils pour mettre de l'avant une lecture prédéterminée de l'histoire nationale.

La sélection des documents est généralement effectuée par des archivistes et des historiens reconnus, sous la supervision d'une société historique ou d'une commission nationale. Or, le choix des documents n'étant pas transparent, un doute plane quant à l'image que les ministères rattachés veulent rendre des situations politiques ou diplomatiques passées. Il serait envisageable que ces professionnels de l'histoire n'aient pas une liberté totale sur le choix de ce qui doit être publié ou non ; c'est pourquoi la possibilité d'une orientation politique derrière la publication des archives des différents ministères (des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Défense, des Affaires économiques) n'est pas à écarter²¹. Parmi les kilomètres linéaires d'archives « déclassifiés » à leur disposition, ces professionnels pourraient être encouragés à publier des documents qui reflètent une image flatteuse du gouvernement concerné au détriment de ceux qui laisseraient transparaître des moments d'incertitude et d'ambivalence dans l'établissement d'une politique, selon les consignes qu'ils ont reçues des organismes subventionnaires.

D'ailleurs, la description officielle qui est faite des *Documents diplomatiques suisses* n'apaise pas cette critique : « [La collection] s'attache plutôt à illustrer les traits essentiels de la politique extérieure suisse dans ses diverses dimensions ainsi que les conceptions et les données fondamentales des relations internationales. Ont été retenus pour la publication d'abord des textes qui font saisir l'orientation générale de la politique extérieure suisse ou qui ont pu déterminer, à un moment donné, cette orientation²² ». À cette lecture, plusieurs éléments ressortent : le caractère vague de ce qui constitue les « traits essentiels de la politique extérieure suisse », leurs « conceptions » des relations internationales, voire « l'orientation générale de la politique extérieure ». Si l'on considère que les archives nationales publiées sont celles qui seront les plus lues et analysées – en raison de leur accessibilité en bibliothèque ou en ligne –, une reconstruction de la mémoire nationale par la sélection d'archives précises pourrait être à l'œuvre. Cette orientation dans la publication des archives permettrait aux gouvernements de diffuser une image glorifiée, voire purifiée des erreurs commises, des États et de leur rôle dans les relations internationales au xx^e siècle. Mettre en valeur certains documents historiques pourrait amener les responsables de la publication de ces recueils à souligner certaines actions politiques au détriment des autres pour forger une perception reconstruite de la politique extérieure nationale et de ses traits essentiels, en ne publiant que les archives favorisant cette vision idéalisée des actions gouvernementales passées. Le cas des archives de l'URSS demeure le plus connu. Parmi les archives rendues publiques, un recueil a été constitué dans lequel plusieurs thèmes de son histoire demeurent absents, comme l'organisation et la gestion des goulags²³.

En outre, une autre incertitude pèse sur la constitution de ces amalgames d'archives publiées. Il est impossible de confirmer que les

historiens et les archivistes responsables aient dépouillé l'intégralité des volumes, pour n'y prélever que les documents les plus significatifs. Si certains fonds, séries ou sous-séries ont été écartés, il demeure envisageable que les chercheurs effectuant le tri archivistique soient passés à côté d'archives pertinentes, qui auraient révélé des moments forts de l'histoire nationale. Encore une fois, les critères de choix des volumes ne sont pas rendus publics. Dans le cas des *Documents diplomatiques français*, la Commission de publication affirme que l'ensemble des archives du ministère des Affaires étrangères a été ouvert pour ne conserver que les documents les plus évocateurs dans le recueil publié, mais aucune autre mention de ce type n'a été relevée pour la publication des autres recueils archivistiques mentionnés²⁴. Par conséquent, l'utilisation de ces recueils doit être faite de manière critique et, idéalement, être complétée par une recherche en milieu archivistique, où le seul tri demeure celui effectué initialement lors du choix de la conservation ou de la destruction des documents gouvernementaux. Ces recueils d'archives peuvent néanmoins constituer le point de départ d'une analyse et permettent d'effectuer un échantillonnage partiel afin de déterminer la présence ou l'absence de sources pertinentes aux recherches effectuées. Toutefois, ces recueils constituent un corpus construit et devraient être considérés comme tels, puisqu'ils regroupent un infime pourcentage parmi les kilomètres linéaires d'archives disponibles.

Le xx^e siècle est en effet marqué par une production exponentielle d'archives par rapport aux siècles précédents en Occident, malgré les tris effectués par les archivistes : les *Archivio Segreto Vaticano*, au Vatican, disposeraient de 70 kilomètres linéaires de documents ; les Archives nationales de France, 150 kilomètres ; les *Bundearchiv*, à Coblenche, 180 kilomètres ; les Archives générales du Royaume de Belgique, 70 kilomètres. À cela s'ajoutent les archives départementales, provinciales et municipales ; les documents détenus par des particuliers, par les différents syndicats, fondations, et partis politiques, en plus des archives des institutions européennes telles que la Commission européenne qui, en 1992, en avait accumulé environ 700 kilomètres linéaires depuis sa fondation, en 1957, avec la ratification des traités de Rome²⁵. Afin de s'orienter dans cette masse documentaire, la consultation des inventaires détaillés demeure primordiale, mais il s'agit parfois d'une tâche hasardeuse, dans la mesure où certains volumes sont identifiés par des thèmes vagues, tels que « coopération économique », sans qu'il y ait de spécifications quant au domaine de cette dite coopération, voire « généralités²⁶ », ce qui laisse place à interprétation. De plus, puisque les documents contenus dans ces volumes ont été triés par sujets ou par destinataires, comme dans le cas des ministres et des haut placés d'un gouvernement, un amalgame d'archives de nature différente s'y trouve. Cependant, comme l'a affirmé Trachtenberg, une différenciation entre les différents types d'archives reste essentielle, puisque celles qui sont caractérisées comme étant internes mettent en lumière des informations qui divergent de celles incluses dans la catégorie des archives externes²⁷.

Ainsi, la prise en compte de la spécificité des archives diplomatiques demeure fondamentale afin de cerner, sur place, les documents à prioriser, selon les recherches effectuées.

Les archives externes

On qualifie d'archives externes celles qui ont été produites par un membre d'un gouvernement et qui étaient destinées à un acteur de la scène internationale qui était extérieur au secret qui gouverne les orientations politiques nationales, tels que les chefs d'État étrangers. L'inverse est également valable : les documents provenant d'une source extérieure aux composantes de l'État et destinés à un membre d'un gouvernement sont également considérés comme des archives externes. Les destinataires et les auteurs des documents peuvent être, ce faisant, d'origines variées : des ambassadeurs étrangers, un membre d'un gouvernement allié, des représentants d'organisations internationales, etc. Elles regroupent généralement les procès-verbaux des conférences internationales, les déclarations communes à la suite de ces conférences destinées à l'ensemble de la communauté internationale, les comptes-rendus de conférence de presse, les télégrammes, les mémorandums et les déclarations publiques, etc. Comme Trachtenberg le souligne, les informations et les opinions contenues dans ces documents ne peuvent pas être considérées comme absolues par les historiens : « *When speaking in public, people tend to concern themselves more with how other people will react. They know what constitutes acceptable public discourse and what is expected of them. Being familiar with the conventions of their own political culture, they know they cannot be too frank*²⁸. » En appliquant ce même raisonnement, il est possible d'affirmer que les auteurs des archives externes font preuve de retenue – voire de censure en ce qui a trait aux informations sensibles pour la sécurité nationale – dans les propos qu'ils émettent, puisqu'ils sont conscients des répercussions que ceux-ci peuvent avoir. Cela est d'autant plus vérifiable dans les documents à l'intention de membres de gouvernements étrangers.

Ces archives ont été produites parfois dans des contextes de crise, et le xx^e siècle fut le creuset d'un certain nombre d'entre elles, si l'on se réfère à titre d'exemple à la Première et à la Deuxième Guerre mondiale, et parfois dans une ambiance d'incertitude quant à l'attitude à adopter face aux tensions internationales. Dès lors, les membres de chacun des gouvernements – alliés ou ennemis – auraient été enclins à conserver une confidentialité entourant certains aspects de leur politique pour des raisons diplomatiques ou stratégiques. Par exemple, si l'on se réfère à une déclaration faite au Conseil des ministres des Affaires étrangères²⁹ par le ministre du gouvernement provisoire de la France, Georges Bidault, tenue à Paris en juillet 1946, on peut y lire que les politiques des puissances occupantes devaient avoir trois buts primordiaux : « assurer le désarmement total de l'Allemagne ; assurer l'exécution du programme des réparations ; extirper le nazisme et s'efforcer de promouvoir un esprit

et des institutions démocratiques³⁰ ». Cet homme politique savait pertinemment que les gouvernements britannique et américain n'étaient pas en accord avec les méthodes françaises de pacification de l'Allemagne, celles-ci reposant, entre autres, sur le détachement complet et définitif des bassins industriels allemands³¹. C'est la raison pour laquelle Bidault avait seulement évoqué la pertinence d'un « désarmement industriel³² » dans le cadre de ce discours et n'avait pas cherché à développer sur la mise en application de cette politique draconienne. À différents degrés, des omissions volontaires seraient décelées dans les autres discours prononcés à l'occasion des Conseils des ministres des Affaires étrangères des puissances occupantes.

Au-delà de cette censure, il n'est pas rare de constater une déformation des informations incluses dans les archives externes. Selon l'école intergouvernementaliste classique³³, dans le cadre de négociations internationales, les délégations en présence tendent à avancer initialement des positions maximalistes dans les dossiers communs³⁴ et ces demandes sont visibles dans les procès-verbaux. Sachant que leur position première sera rejetée, les délégations gouvernementales avancent un objectif plus ambitieux quant à l'issue de la négociation. Elles espèrent que la médiane des *desiderata* de chacune des délégations se rapproche des résultats qu'elles souhaitaient à l'origine. Il serait ainsi trompeur de tenir pour acquis que les demandes effectuées au cours des conférences internationales soient l'exact reflet des objectifs établis par les haut placés d'un gouvernement, dans un contexte où chacune des délégations tente de briguer les négociations internationales. Les diverses tractations peuvent tout de même fournir des indices sur les priorités accordées par les gouvernements. Un long débat sur la pertinence ou sur l'importance d'un article précis d'un traité en cours d'élaboration peut indiquer leurs intérêts dans cette négociation. Également, dans ces procès-verbaux il est possible de relever des *issue linkages*³⁵; c'est-à-dire l'obtention de gains sur certaines questions en échange de concessions sur d'autres. Cela favoriserait les mécanismes à l'œuvre lors de négociations en vue d'une coopération interétatique, car les dirigeants se trouveraient dans une situation de « donnant-donnant ». En fait, ce calcul apparaît comme avantageux lorsque des États ont des intérêts et des préférences³⁶ asymétriques dans des domaines différents³⁷. L'analyse de documents externes entourant les négociations internationales peut donc se centrer sur les concessions effectuées afin de fournir des explications sur l'importance que revêtent certaines questions aux yeux des gouvernements participants ainsi que sur le poids diplomatique qu'ils possèdent sur la scène internationale, expliquant dès lors les gains acquis ou les concessions effectuées. En revanche, les constructivistes auront une vision différente de ce type de négociations. En fait, selon le constructivisme, toute réalité est une construction sociale; les identités des acteurs (ou des agents), les intérêts nationaux et les institutions sont tous issus de l'intersubjectivité et des schémas idéationnels collectivement admis. L'identification des normes, des règles et des institutions permet aux agents d'interagir de

manière cohérente selon leur perception de l'environnement international. Ainsi, les négociations seraient composées d'un ensemble de perceptions mutuelles qui expliquent les raisons pour lesquelles les États se repositionneraient perpétuellement lors de négociations nouvellement entamées³⁸. Il n'en reste pas moins que cette approche théorique ne peut expliquer que partiellement la question des *issue linkages*.

Également, les documents destinés à être publiés ou à être diffusés à la population, tels que les déclarations communes à la suite des conférences internationales, les discours et les conférences de presse, sont sujets à des déformations encore plus flagrantes que les documents destinés aux gouvernements étrangers. La marge d'informations sensibles pouvant être transmises à la population est beaucoup plus restreinte que celle qu'il est possible de transmettre à des gouvernements alliés, qui, eux, sont dans le secret des dieux. Les informations divulguées dans ces documents (diffusés à l'époque) sont donc de notoriété publique ; ce sont celles qui n'auront pas ou peu d'incidence sur l'exécution d'une opération stratégique ou d'une politique diplomatique en cours d'élaboration. Toutefois, les gouvernements peuvent, d'une part, utiliser ces allocutions à leur avantage, puisque des faits pourraient être présentés de manière à souligner des aspects favorables d'un projet ou atténuer la gravité de leurs conséquences sur leur vie quotidienne. Cela permet aux dirigeants de conserver un appui populaire, malgré les crises internationales dans lesquelles les États sont impliqués de près ou de loin³⁹.

D'autre part, certains documents peuvent volontairement être mis en conformité avec un discours officiel et leur portée se révèle à être réduite, en fonction de la conjoncture politique dans laquelle ils s'insèrent⁴⁰. Comme l'explique Trachtenberg : « *The rhetoric they adopt, in other words, corresponds to what the public expects to hear and does not necessarily reflect the real thinking of the policy maker. So public discourse, not just in a democracy but in any political system, is inherently suspect*⁴¹. » Ces archives demeurent tout de même révélatrices de la manière dont les gouvernements cherchaient à présenter leurs actions politiques au sein du système international, particulièrement dans les cas où celles-ci pouvaient être contestées en raison de leur signification historique ou de leur symbolique nationale. Ainsi, le discours du 9 mai 1950, prononcé par Robert Schuman, alors ministre des Affaires étrangères de la France, est un exemple évocateur de ce phénomène. Reconnue pour sa portée symbolique – la réconciliation franco-allemande, faisant suite à trois conflits meurtriers opposant la France et l'Allemagne – cette déclaration débutait par la réitération de l'importance de la construction d'une Europe unie⁴². En se référant à un idéal européen de paix et d'échanges pacifiques, Schuman cherchait à présenter de manière positive l'établissement de liens économiques entre la France et l'Allemagne. Il cherchait à convaincre la population de la caducité de la rivalité franco-allemande dans le nouveau contexte politique qu'incarnait la Guerre froide. Or, il s'agissait davantage d'une politique visant à sécuriser

l'utilisation de ces ressources⁴³ par l'Allemagne de l'Ouest, mais elle fut présentée comme un moyen de mettre un terme à l'opposition séculière entre la France et l'Allemagne de manière définitive. Donc, cette rhétorique axée sur la paix et la réconciliation était un moyen de présenter favorablement le désarmement économique de l'Allemagne.

Pour ces raisons, l'analyse des archives externes doit prendre en considération les circonstances internationales larges et immédiates qui entourent la rédaction d'un document. À cela s'ajoute un procès d'intentions des dirigeants ; il faut s'interroger sur les avantages qu'auraient les gouvernements à présenter des faits sous un jour favorable ou défavorable ; sur les conséquences qu'aurait pu avoir la divulgation de plans stratégiques ou militaires ; sur l'utilité, pour le gouvernement, de maintenir un discours officiel. Le même procédé peut être appliqué aux procès-verbaux des conférences internationales. Il est alors utile de se questionner à propos des motivations des dirigeants à adopter une attitude revendicatrice ou résignée par rapport à certains éléments discutés lors de ces rencontres officielles. En outre, le croisement de ces sources avec les documents diplomatiques internes est notamment très efficace dans ce cas, puisqu'il est usuel que chacune des délégations ait reçu, de la part de leur gouvernement, des consignes en vue des négociations réitérant les objectifs réels à atteindre et l'attitude à adopter face aux diverses situations qui pouvaient se produire. Ce croisement est instructif pour l'analyse de contenu et de discours de toutes les archives diplomatiques et gouvernementales.

Archives internes

La catégorie des archives dites internes est constituée des documents rédigés et destinés à des membres d'un même gouvernement, par exemple, entre un ambassadeur et un ministère ou l'une de ses directions, entre un ministre et des représentants à l'étranger, entre un ministre et le chef d'État. Elle regroupe, entre autres, les mémorandums, les notes diplomatiques, les rapports, les comptes-rendus du Conseil des ministres, les télégrammes, les énoncés d'intentions, etc. Puisque les documents internes sont utilisés pour communiquer des informations confidentielles sur les politiques des gouvernements, ils porteront le plus souvent sur des sujets dont l'accès est restreint, et ce, sans se conformer à un discours officiel. Ceux-ci ont tous un trait en commun : leurs auteurs ne feront pas preuve de retenue dans leurs propos, car les informations qui sont à la disposition des membres d'un gouvernement doivent être communiquées en toute franchise afin que le destinataire – les ambassadeurs, les ministres, les chefs de direction et les chefs d'État – puisse être en mesure d'élaborer les politiques en toute connaissance de cause. Ce serait, dans ce cas, au sein de ces archives internes que les réflexions les plus intimes des dirigeants et des membres d'un gouvernement sont captées⁴⁴.

Malgré la présupposition d'une franchise provenant des auteurs de ces documents, leur analyse comporte également des subtilités⁴⁵. Chacune

des archives internes a une vocation qui lui est propre et doit servir à bon escient afin que les communications intragouvernementales soient efficaces. Cette utilisation ou vocation des documents est demeurée stable au courant du xx^e siècle, ce qui nous permet de dresser le portrait de ce type de document de manière fidèle. En connaissant ces caractéristiques spécifiques, les chercheurs sont plus à même de cerner rapidement, lors de la collecte des données, les sources qui leur seront utiles pour valider leurs résultats et celles dont ils peuvent disposer, sans compromettre l'exhaustivité de leur corpus.

En ce sens, il est important de souligner le rôle des mémorandums. Ils sont d'usages multiples : les hauts placés d'un ministère peuvent communiquer, grâce à eux, des opinions personnelles quant à une situation politique ; à partager leurs doutes, tout comme leurs certitudes, vis-à-vis d'une prise de position d'un ministre ou du chef d'État ; et peuvent établir un bilan général de la situation diplomatique dans laquelle l'État est plongé. Bien que la plupart des mémorandums aient un destinataire et un destinataire internes, il est fréquent qu'à l'aube d'une conférence internationale le ministre responsable des négociations – ou le chef d'État en personne – émette un mémorandum à l'intention des gouvernements étrangers à propos de la situation qui est à l'origine de ladite conférence. Cela leur permet de préétablir le climat dans lequel baigneront les rencontres et de partager leur sentiment général quant aux discussions à venir. Mis en parallèle avec la réussite ou l'échec d'une négociation internationale, les mémorandums renseignent sur l'atmosphère générale qui y régnait ainsi que sur les concessions octroyées. Par exemple, si un chef d'État rédige un mémorandum dans lequel il appelle à la mise en place d'une politique commune, il est envisageable qu'un règlement rapide des négociations survienne. Dans le cas de l'échec des pourparlers, les mémorandums refléteront l'attitude réfractaire des délégations et leur impassibilité face aux efforts diplomatiques requis pour l'établissement d'un consensus. Les mémorandums peuvent donc être des documents internes ou externes.

Peu importe leur destinataire, les mémorandums doivent être considérés comme des outils pour analyser les processus de décision au sein de l'exécutif d'un gouvernement et les logiques derrière les politiques adoptées par celui-ci. Certains mémorandums ont d'ailleurs suscité des débats historiographiques en raison de leur portée historique, tels que le « *Vierjahresplan* » ou le « Plan de quatre ans », écrit par Adolf Hitler, Chancelier de l'Allemagne, en 1936, dans lequel il affirmait son intention d'entrer en guerre dans les quatre prochaines années et où il indiquait les préparatifs nécessaires⁴⁶. En outre, le « *Hofsbach-Niederschrift* », ou le « Protocole Hossbach » de 1937, demeure un document marquant en raison des révélations qu'il contient. Il résumait une rencontre entre Hitler et les hauts placés du gouvernement allemand, portant sur leurs visées expansionnistes en Europe. Tout aussi connu des historiens est le « *Long Telegram* », rédigé en 1946 par George Kennan, alors le Chef de

la mission des États-Unis en URSS, analysant le climat politique qui y régnait⁴⁷.

Néanmoins, il demeure fondamental de s'interroger sur les motifs liés à la rédaction des mémorandums et sur leur contexte de production. S'ils peuvent servir à faire un portrait général d'une situation diplomatique, les mémorandums sont orientés par leur auteur. Celui-ci a la possibilité de brosser un portrait pessimiste d'une situation diplomatique ou militaire en fonction de son objectif et du destinataire. D'ailleurs, les mémorandums archivés sont parfois des versions préliminaires, où une abondance d'annotations, de ratures et de modifications est apportée. À travers celles-ci, les réflexions quant à la situation à l'origine de la rédaction du mémorandum sont parfois détaillées, ce qui donne un aperçu global de la perspective qu'emprunte l'auteur du document⁴⁸.

Les notes, quant à elles, contrairement à l'image que l'on pourrait en avoir, sont des archives comportant des informations sensibles. Elles renseignent les membres du ministère affilié de l'orientation de la politique du gouvernement à court et à moyen terme sur une thématique ciblée : l'objectif d'une conférence, les conséquences d'un évènement international, les actions à entreprendre face à des situations épineuses. Ainsi, on peut y trouver des réflexions émises par le ministre ou un membre haut placé du gouvernement, mais contrairement aux mémorandums, des directives sont intégrées à ces interprétations de la situation internationale. Selon le contexte politique et économique dans lequel l'État se situe, les instructions et les prescriptions peuvent concerner des actions diplomatiques immédiates. Les notes peuvent aussi contenir des plans élaborés des stratégies diplomatiques à moyen et long terme. Loin d'être une brève communication usuelle, la note diplomatique constitue un document variant en taille, allant de quatre à trente pages, et écrite généralement par un haut placé d'un gouvernement à l'attention des directions des ministères, des représentants à l'étranger et des ambassadeurs. Ces archives sont donc complémentaires aux mémorandums et fournissent des pistes quant aux décisions qui ont été prises par l'exécutif d'un gouvernement. Également fréquemment annotées, les notes sont susceptibles d'être croisées avec des archives externes telles que les procès-verbaux des conférences internationales, puisqu'elles indiquent clairement la direction qu'empruntent les gouvernements face à des situations problématiques. Moins de latitude est laissée dans la rédaction des notes et les opinions personnelles des dirigeants y sont peu fréquentes ; il s'agit d'abord d'exposer la position du gouvernement, sans se restreindre à la présentation de la politique officielle, comme les documents externes le font.

Toutes les archives internes ne concernent pas directement l'élaboration des politiques ministérielles et gouvernementales et ne possèdent pas de sceau avec la mention « très secret⁴⁹ ». Néanmoins, ces autres archives

internes ont leur importance. À titre d'exemple, les circulaires sont utilisées afin de rapporter des discours faits par des membres du gouvernement ou par des chefs d'État étrangers et pour commenter la réception de ces apparitions officielles. Elles sont généralement courtes et cherchent à informer le gouvernement des positions émises sur la scène publique. Elles sont d'un usage fréquent et sont utiles aux chercheurs lors du croisement entre les archives internes et externes, car elles offrent une vision exclusive de la manière dont les positions officielles des gouvernements sont étudiées et émises. En outre, le fait de souligner le passage d'une personnalité étrangère au pays et de commenter les propos qu'elle a tenus sur la scène publique peut être révélateur de l'importance que revêt cette visite diplomatique pour le maintien des relations diplomatiques.

Dans le même ordre d'idées, les télégrammes constituent une large part des archives conservées dans les centres archivistiques gouvernementaux, mais on ignore parfois leur portée. Loin de constituer un élément de simple correspondance, les télégrammes demeurent très utiles aux chercheurs. Cela s'explique par le fait que :

Les communications téléphoniques internationales pouvant être vouées à l'écoute, leur usage – sauf dans l'hypothèse bien invraisemblable de l'indiscrétion orientée – est réservé aux affaires mineures ou de notoriété publique. Le télégramme est, par contre, d'un emploi constant. Il se recommande et souvent s'impose par sa rapidité. Mais il vaut aussi par sa forme : il exige de rendre sensibles, dans un espace mesuré, les aspects d'une situation ou les nuances d'une opinion ; il réalise cette concision que Stendhal⁵⁰ admirait dans le Code civil⁵¹.

Ce faisant, les télégrammes servent à renseigner le gouvernement d'une situation diplomatique ou politique précise qui nécessite une action rapide et c'est pourquoi il est rare qu'un télégramme dépasse cinq pages, même si des télégrammes urgents faisant une vingtaine de pages sont parfois rédigés lorsque la situation l'exige. Les renseignements qui y sont inclus gravitent autour des développements d'une conjoncture internationale ou d'une prise de position d'un gouvernement étranger. L'analyse de ces éléments est effectuée de manière synthétisée et l'utilisation du télégramme demeure le moyen idéal pour les ambassadeurs et les représentants à l'étranger pour communiquer clairement avec leur gouvernement. Il est efficace et rapide.

En temps de crise, ces documents pullulent et contiennent des renseignements importants quant à la politique menée par un État et quant aux réactions des gouvernements étrangers. Même si leur fréquence augmente, la forme et le type de contenu de ces documents sont demeurés les mêmes à travers le xx^e siècle. Tous les télégrammes entrant et sortant possèdent un numéro spécifique, ils restent aisément retraçables, ce qui facilite l'étude des échanges entre les membres du gouvernement concerné. Étant parfois anonymes, avec comme seule mention la direction ou le ministère d'origine, ces documents demeurent tout de même des pièces utiles pour l'interprétation du processus de formation des

politiques gouvernementales. Dans la mesure où les ambassadeurs conservent un rôle majeur au sein d'un gouvernement – où ils sont les yeux et les oreilles de ce gouvernement à l'étranger, parfois dans des États alliés, parfois dans des États ennemis –, leurs missives ne doivent pas être prises à la légère :

Une bonne partie [des télégrammes] est de nature administrative : problèmes de personnel, de crédits, de gestion, envoi de matériel, de livres et documents, arrivée ou départ de personnalités, visas. Plus significative est la correspondance proprement politique, qu'il s'agisse de politique pure ou de politique économique ou culturelle. Le ministre et ses services fixent les lignes générales, transmettent ou sollicitent des informations, suggèrent des enquêtes, prescrivent des démarches. L'ambassadeur décrit la situation du pays de sa résidence sous tous ses aspects, relate les événements, s'efforce de prévoir. Il rend compte de l'exécution des instructions reçues, en sollicite des nouvelles. Il est un art de la dépêche diplomatique allant de la précision à la prudence, de l'anecdote à la fresque⁵².

Cependant, peu d'indices permettent de différencier les télégrammes d'importance majeure de ceux relevant d'un simple compte-rendu. Il est ainsi hasardeux, dans le cadre de la composition d'un corpus de sources, de retenir certains télégrammes et d'en écarter d'autres. Leur portée doit être déterminée à la suite de la lecture de ces archives dans leur entièreté. Il n'en reste pas moins que certains d'entre eux ont une incidence majeure sur l'histoire et, conséquemment, que ce type de document ne devrait pas être *a priori* mis de côté. Notamment, le « télégramme Riegner », rédigé en août 1942, est l'un des témoignages les plus tristement célèbres en raison de son contenu. Il est d'ailleurs fréquemment cité par les spécialistes de la Shoah, tels que Georges Bensoussan⁵³. L'auteur du télégramme, Gerhart Riegner, représentant du Congrès juif mondial en Suisse, rapportait des manifestations claires de l'existence d'un plan, émis par le gouvernement du III^e Reich, visant l'extermination des Juifs en sol allemand⁵⁴. Riegner avait eu accès à des documents officiels du gouvernement allemand et destinait ce télégramme au *Foreign Office* britannique pour qu'une action soit engagée.

Il est important de noter que le gouvernement de la Fédération de Russie et, plus précisément, les services archivistiques de son ministère des Affaires étrangères refusent encore à ce jour la divulgation de tous les télégrammes diplomatiques postérieurs à l'année 1943, ce qui confirme que des informations sensibles peuvent se trouver dans ce type d'archives ministérielles. Cependant, des publications récentes d'archives de l'URSS ont révélé un certain nombre de télégrammes, autrement inaccessibles. Ce type de publication, tel qu'il a été avancé par plusieurs historiens⁵⁵, comporte plusieurs risques, dont celui de la rétention d'information en vue de présenter le gouvernement sous un jour favorable. La Fédération de Russie ne semble pas faire exception à la règle⁵⁶.

Il est attesté qu'il y a trente ans – période généralement prescrite par les législations nationales pour l'ouverture des archives au public –, les

télégrammes étaient fréquemment utilisés. Cependant, avec le développement des nouvelles technologies à la toute fin du xx^e siècle et à l'orée du xxi^e siècle⁵⁷, les télégrammes sont sans doute considérés comme des documents obsolètes pour les membres de gouvernement qui cherchent à communiquer rapidement entre eux. Toutefois, un flou demeure quant à son remplacement. En tant qu'historiens, nous ne pouvons pas connaître les modalités de transition entre les documents en format papier et ceux en format électronique. Néanmoins, les archivistes sont clairs sur une chose : le passage aux archives électroniques soulève des questionnements éthiques en matière de gestion des documents en ce qui a trait aux mutations technologiques liées au phénomène de l'obsolescence des technologies informatiques, à la perte de données en raison d'une brèche dans la sécurité d'un serveur gouvernemental ou d'un virus informatique et à la traçabilité des documents archivés.⁵⁸ Ces enjeux sont visibles particulièrement dans le cas de l'augmentation des échanges par courriel entre les différents membres d'un ministère ou d'un gouvernement. Ces messages électroniques n'existent que dans la mesure où l'on possède les technologies pour les lire. Leur viabilité et leur conservation dépendent de ceux qui les écrivent et qui les reçoivent. Ces personnes peuvent décider de conserver ou non un courriel, ce qui retire à l'archiviste ses prérogatives sur l'archive. Le tri entre les communications jugées importantes et celles estimées inutiles à la postérité est effectué par des personnes n'ayant pas la formation pour détenir ce droit de vie ou de mort sur les documents ministériels, contrairement aux archivistes. En outre, le volume des échanges conservés sur des supports informatiques semble être appelé à se multiplier, rendant la tâche du dépouillement des archives diplomatiques colossale, sinon démesurée. Il semble donc apparent que les sources avec lesquelles les historiens seront appelés à traiter dans un avenir proche prendront une tout autre forme. À ce moment, une méthodologie adaptée au traitement des bases de données constituées d'archives électroniques devra être développée afin de rendre compte des nouvelles subtilités dans l'utilisation des différents fichiers.

Conclusion

En somme, il demeure nécessaire de prendre conscience qu'une lecture et une analyse différentes sont requises pour tirer des informations valables des archives internes et externes. Un croisement entre ces sources aide à rétablir les faits. Cela permet aux historiens de relever les cas de déformations et de censures attribuables au caractère public de certaines archives. Par la suite, une explication profonde quant aux motifs et à la nature des distorsions observées peut être trouvée. Chaque type d'archives possède des caractéristiques qui lui sont propres et puisque les archives internes et externes ont des vocations différentes – convaincre un gouvernement allié de la pertinence d'une politique militaire, économique ou culturelle; communiquer des informations cruciales au sujet du climat politique régnant dans un pays étranger, etc. –, il serait hasardeux de

maintenir la catégorisation des sources actuelle qui prédomine en histoire. Telle une Cassandre des temps modernes, Trachtenberg avait appelé à une modification de la conceptualisation des sources de l'Europe contemporaine et à de plus amples recherches méthodologiques, décrivant les dangers inhérents à l'absence de différenciation entre ce qui est privé et public. Ce faisant, des pistes de réflexion quant aux écueils relatifs à la consultation et à l'utilisation des archives diplomatiques contemporaines ont été émises dans cet article, tout en tentant de conceptualiser ce qui différencie les archives internes et externes, tant au point de vue de leur rédaction que de leur utilisation par les historiens.

Notes

1. Les recueils d'archives de sources rédigées en une autre langue que le français ou l'anglais sont sujets à des traductions, mais cela ne représente qu'un pourcentage infime des archives disponibles aux chercheurs.
2. Sur la destruction et la gestion des archives, voir : William K. Lamb, « The Archivist and the Historian », *The American Historical Review*, 68, 2 (1963), p. 385-391 ; Lamb, « The Fine Art of Destruction », dans Albert E. J. Hollaender, *Essays in Memory of Sir Hilary Jenkinson*, Chichester, Moore & Tillyer, 1962.
3. En raison des législations applicables à la consultation des archives, une période entre 20 et 30 ans sépare le moment où les archives sont consignées et où elles sont ouvertes au public, dépendamment du centre d'archives visité et de la sensibilité des documents demandés. Même que la *National Archives and Records Administration* évalue qu'un à trois pour cent des archives ne seront jamais ouvertes, puisqu'elles portent sur des dossiers classés secrets encore à ce jour. « Overview », *National Archives and Records Administration*, http://www.archives.gov/res_earch/start/ (page consultée le 27 mai 2014).
4. Les mémorandums sont des documents internes ou externes, dépendamment du destinataire, qui servent à faire un bilan général d'une situation politique, économique ou diplomatique. Kristina Spohr Readman, « Memoranda », dans Miriam Dobson et Benjamin Ziemann (éd.), *Reading Primary Sources: The Interpretation of Texts from Nineteenth and Twentieth Century History*, New-York, Routledge, 2009, p. 123-140.
5. Charles Samaran (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961, coll. Encyclopédie de la Pléiade, 11.
6. François Cadiou (et. al.), *Comment se fait l'histoire : pratiques et enjeux*, Paris, La découverte, 2005, coll. Repères.
7. Paul Delasalle (dir.), *La recherche historique en archives, XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Ophrys, 1996, coll. Documents histoire.
8. Marc Trachtenberg, *The Craft of International History: Guide to Method*. Princeton, Princeton University Press, 2006.
9. *Ibid.*, p. 153. Voir également : Michael Creswell et Trachtenberg, « France and the German Question, 1945-1955 », *Journal of Cold War Studies*, 5, 3 (2003), p. 5-28.
10. Trachtenberg, *op. cit.*
11. Notamment, le guide décrivant les fonds disponibles relatifs au ministère des Affaires étrangères français, *État général des inventaires des archives diplomatiques*, date de 1987, alors qu'un déménagement et une réorganisation des fonds se sont produits au cours des dernières années. Il est possible de noter que certains fonds ont changé d'appellation, comme « Affaires économiques et financières » qui portait

- le nom de « Direction économique » auparavant. Jean Batbedat, *État général des inventaires des archives diplomatiques*, Paris, Imprimerie Nationale, 1987. Néanmoins, certains centres archivistiques bénéficient de guides récents, avec la collaboration des archivistes nationaux, tels que le centre des archives de l'État en Belgique. Voir : P. Van den Eeckhout et G. Vanthemsche (éd.), *Bronnen voor de studie van het hedendaagse België, 19^e - 21^e eeuw*, Commission royale d'histoire, Bruxelles, 2009. Ce guide est rédigé en néerlandais et n'a cependant pas de traduction française ou anglaise, jusqu'à présent.
12. Selon les informations que les centres archivistiques fournissent au public, la numérisation et la mise en ligne des archives se sont accélérées dans la quasi-totalité des centres archivistiques nord-américains et européens, tels que dans : Bibliothèque et Archives Canada, *National Archives of United States of America*, Archives nationales de France, *Budesarchiv*, etc.
 13. « Modernisation », Bibliothèque et Archives Canada, <http://www.bac-lac.gc.ca/fra/a-notre-sujet/modernisation/Pages/default.aspx>, (page consultée le 15 septembre 2014).
 14. Il est possible de retracer des dizaines d'autres recueils de documents publiés, notamment les *Documents on Germany under Occupation, 1945-1954, L'année politique*, voire des documents publiés par des États étrangers, tels que *Germany, 1947-1949* publié par *United States' Department of State*. Outre ceux-ci, plusieurs ont été édités et publiés par des historiens indépendants, avec l'approbation des ministères concernés, et visent à mettre en lumière des problématiques précises : la construction européenne, la décolonisation, le déroulement des deux guerres mondiales, etc. Beate Rhum von Oppen (éd.), *Documents on Germany under Occupation, 1945-1954*, Oxford, Oxford University Press, Royal Institute of International Affairs, 1955 ; André Siegfried (éd.), *L'année politique*, deux séries : 1874-1905 et 1944/1945-1962, Paris, Éditions du Grand siècle et les Presses universitaires de France, publié annuellement entre 1974 et 1962 ; Velma H. Cassidy (éd.), *Germany, 1947-1949: the Story in Documents*, Washington, United States' Department of State, United States Government Print Office, 1950.
 15. Plusieurs séries ont été conçues afin de couvrir de manière chronologique et thématique les archives du ministère des Affaires étrangères français : « Documents antérieurs à 1914 », « Documents diplomatiques français - 1914-1916 », « Documents diplomatiques français - 1920-1932 », « Documents diplomatiques français - 1932-1935 », « Documents diplomatiques français - 1936-1939 », « Documents diplomatiques français - 1939-1944 », « Documents diplomatiques français - 1944-1954 » et « Documents diplomatiques français - depuis 1954 ». France Diplomatie, « Présentation de la collection », *Publication des archives diplomatiques*, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications/archives-diplomatiques-3512/publications-des-archives/article/documents-diplomatiques-francais-63592> (page consultée le 19 mai 2014).
 16. Deux séries composent ces *Documents diplomatiques suisses*. Celle couvrant la période 1848 à 1945 a été publiée entre 1979 et 1997 et est composée de quinze volumes. La seconde couvrant la période 1945 à 1961 (mais éventuellement jusqu'en 1989, selon l'ouverture des archives) comporte à ce jour six volumes (numéro 16 à 21). « Édition des documents », *Diplomatische Dokumente der Schweiz*, <http://www.dodis.ch/fr/edition-des-documents> (page consultée le 20 mai 2014).
 17. Il s'agit de recueils regroupant la correspondance diplomatique et consulaire belge, entre 1830 et 1934. « Archives diplomatiques », *Service public général, Affaires étrangères*, http://diplomatie.belgium.be/fr/documentation/archives/sections_et_collections/archives_diplomatiques/ (page consultée le 20 mai 2014).

18. Les *Documents on British Policy Overseas* sont composés de trois séries sur la diplomatie britannique en temps de paix depuis le XIX^e siècle : « *British Documents on the Origins of the War 1898-1914* », « *Documents on British Foreign Policy 1918-1939* » et « *Documents on British Policy Overseas* ». Les documents sont sélectionnés et édités par les historiens officiels du *Foreign & Commonwealth Office*. *Foreign & Commonwealth Office*, « About Documents on British Policy Overseas », *Documents on British Policy Overseas*, <http://dbpo.chadwyck.com/marketinfo/about.jsp> (page consultée le 21 mai 2014).
19. « Foreign Relations of the United States », *University of Wisconsin Digital Collections Center*, <http://uwdc.library.wisc.edu/collections/FRUS> (page consultée le 21 mai 2014).
20. Serge Wolikow, « L'historien face aux archives du Komintern » et Sabine Dullin, « Le secret et ses usages : les archives sensibles en URSS », dans Sébastien Laurent (dir.), *Archives « secrètes », secrets d'archives ?*, Paris, CNRS, 2003, p. 177-188 et 189-200.
21. Readman, « Memoranda », dans Dobson et Ziemann (éd.), *op. cit.*, p. 128-129.
22. « Édition des documents », *Diplomatische Dokumente der Schweiz*, <http://www.dodis.ch/fr/edition-des-documents> (page consultée le 20 mai 2014).
23. L'historienne Sabine Dullin souligne même que les archives classées comme disponibles à la consultation dans les centres archivistiques russes ne sont pas toujours consultables. En fait, en raison de l'absence d'inventaires dans les archives des affaires étrangères, par exemple, l'historien est relégué à demander aux archivistes de sélectionner à leur place les dossiers qui seraient pertinents dans leurs recherches. Ce contrôle est encore plus flagrant dans les recueils publiés. Elle note également que ce phénomène est visible également dans les archives des préfectures de police en France. Dullin, « Le secret et ses usages », dans Laurent (dir.), *op. cit.*, p. 196.
24. France Diplomatie, « Documents diplomatiques français », *Publication des archives diplomatiques*, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications/archives-diplomatiques-3512/publications-des-archives/article/documents-diplomatiques-francais-63592> (page consultée le 29 mai 2014).
25. Delasalle, *op. cit.*, p. 80.
26. Ce thème est présent dans les archives du ministère des Affaires étrangères français, dans le fonds « Z - Europe : 1944-1949 », sans plus de précision sur le contenu des volumes.
27. Trachtenberg, *op. cit.* ; Creswell et Trachtenberg, *loc. cit.*, p. 9-11.
28. Trachtenberg, *op. cit.*, p. 153.
29. Ce Conseil des ministres des Affaires étrangères réunissait les ministres des puissances occupantes de l'Allemagne en 1945, soit la France, l'Union des républiques socialistes soviétiques, la Grande-Bretagne et les États-Unis.
30. Ministère des Affaires étrangères français (MAEF), *Documents relatifs à l'Allemagne (août 1945-février 1947)*, Paris, Imprimerie nationale, 1947, p. 29.
31. William I. Hitchcock, *France Restored : Cold War Diplomacy and the Quest for Leadership in Europe, 1944-1954*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1998, p. 54-62.
32. MAEF, *Documents relatifs...*, *op. cit.*, p. 31.
33. L'intergouvernementalisme s'est imposé dès sa conception comme une manière de théoriser spécifiquement les relations européennes afin de combler les défauts théoriques du néofonctionnalisme. Selon cette théorie, les États sont des acteurs rationnels, mais que ceux-ci sont différents en raison de leur identité et des préférences identifiées par l'élite politique. Il ne s'agit pas uniquement d'une

différenciation par la distribution de puissance ; ils affirment que les intérêts sont établis à l'interne et que les préférences étatiques seront conditionnées par les possibilités de mener ces intérêts à bien dans le cadre des contraintes imposées par le système international et par la situation dans laquelle se trouve l'État au sein de ce système. Voir : Stanley Hoffmann, *The European Sisyphus: Essays on Europe, 1964-1994*, Boulder, Westview Press, 1995 ; Andrew Moravcsik, *The Choice for Europe: Social Purpose & State Power from Messina to Maastricht*, Ithaca, Cornell University Press, 1998.

34. Jean Baillou et Pierre Pelletier, *Les Affaires étrangères*, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1962, p. 254-255.
35. Le concept d'*issue linkages* n'a pas d'équivalent francophone pour traduire les concessions effectuées de la sorte lors de négociations internationales. Il fut théorisé par Moravcsik et repris par les tenants de l'intergouvernementalisme pour fournir une explication quant aux divers traités établis lors de la construction européenne, notamment. Moravcsik, *op. cit.*
Son application est également possible pour traiter des autres régionalismes, tels que la constitution du Marché commun du Sud (MERCOSUR). Sur cette question, voir : Marcelo Medeiros, *La genèse du MERCOSUR: dynamisme interne, influence de l'Union européenne et insertion internationale*, Paris, L'Harmattan, 2000.
36. Les préférences sont : un « ensemble de choix, conscients ou non, qui déterminent la nature des intérêts, c'est-à-dire ce qui est considéré comme désirable pour ce dernier. Selon les perspectives, les préférences peuvent être fixes parce que liées à la nature ou l'identité d'un acteur (par exemple, tous les États cherchent à accroître leur puissance), soit variables et subjectives, parce que chaque acteur présente des caractéristiques qui lui sont propres et qu'il est réputé avoir la capacité de faire ses choix en fonction de ces caractéristiques. » Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales: contestations et résistances*, Outremont, Athéna, 2007, p. 110.
37. Moravcsik, *op. cit.*, p. 65-66.
38. Sur le constructivisme, voir : Alexander Wendt, « Anarchy is what states make of it: the social construction of power politics », *International Organization*, 46, 2 (1992), p. 391-425.
39. Paul Readman, « Speeches », dans Dobson et Ziemann (éd.), *op. cit.*, p. 213-218.
40. Baillou et Pelletier, *op. cit.*, p. 24.
41. Trachtenberg, *op. cit.*, p. 154.
42. Robert Schuman, « Déclaration du 9 mai 1950 », *Fondation Robert Schuman*, <http://www.robert-schuman.eu/fr/declaration-du-9-mai-1950> (page consultée le 30 mai 2014).
43. Loin d'être une déclaration de principes, Schuman annonçait la mise en commun de la gestion de la production et des stocks de charbon et d'acier en Europe, les matériaux qui avaient été au cœur du réarmement allemand pendant les années 1930.
44. Les réflexions intimes des dirigeants peuvent être également retrouvées dans leurs mémoires. Toutefois, leur vision des situations internationales majeures peut être involontairement déformée en raison du fait que ceux-ci ont été rédigés des années et parfois des décennies après leur mandat. Ainsi, ils savent avec le recul les conséquences de leurs actions en tant qu'hommes politiques ou chefs d'État. Ils pourraient, alors, être amenés à souligner leurs actions politiques qui ont mené à des retombées positives majeures et à relativiser leurs erreurs de jugement commises lorsqu'ils étaient en poste.

45. Guy Thuillier et Jean Tulard, *La méthode en Histoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986, p. 90-92.
46. Gerhard Weinberg, «Hitler's Memorandum on the Four-Year Plan: A Note», *German Studies Review*, 11, 1 (1988), p. 133-135.
47. Readman, «Memoranda», dans Dobson et Ziemann (éd.), *op. cit.*, p. 126.
48. Pour une analyse sur l'importance de la perspective personnelle des diplomates, voir : Frank Castigliola, «“Unceasing Pressure for Penetration” : Gender, Pathology, and Emotion in George Kennan's Formation of the Cold War», *Journal of American History*, 83, 4 (1997), p. 1309-1339.
49. Les documents estampés « très secret » sont la plupart du temps des notes diplomatiques, des mémorandums et des télégrammes destinés à n'être lus que par le ministre lui-même, le chef d'État et un entourage ministériel restreint.
50. Stendhal est, en fait, le pseudonyme d'Henri Beyle, un écrivain français reconnu (1783-1842).
51. Baillou et Pelletier, *op. cit.*, p. 60.
52. *Ibid.*, p. 59
53. Georges Bensoussan, *Histoire de la Shoah*, Paris, Presses universitaires de France, [1997] 2012, 126 pages, coll. Que sais-je?, 3081.
54. Michael Mashberg, «Documents Concerning the American State Department and the Stateless European Jews, 1942-1944», *Jewish Social Studies*, 39, 1 (1977), p. 163-182.
55. Voir : Wolikow, «L'historien face aux archives du Komintern» et Dullin, «Le secret et ses usages», dans Laurent (dir.), *op. cit.*, p. 177-188 et 189-200.
56. Laurent Rucker, «Les archives de la politique extérieure soviétique», *Vingtième Siècle: Revue d'histoire*, 45 (1995), p. 141.
57. Marie-Noële Sicard, «Nouvelles technologies et communication», *L'Année sociologique*, 51, 2 (2001), p. 429-437.
58. Laura A. Millar, *Archives: Principles and Practices*, New York, Neal-Schuman publisher, 2010, p. 205-222.